L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 MARS 1868 — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8, par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE. Paraissant le Mardi et le Samedi. Par an, $8; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans la partie du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces du mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; moindre que ces, cet escompte ne dépassera 25 p. ar cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions du douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 3 MARS.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, quatre terrains situés dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Rochéblave, Dorgenois, St Pierre et Promenade Carondelet, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent—Deux terrains dans le Premier District, dans l'îlet borné par le Cours des Tritons et les rues Julia, Baronne et Philippa—Aussi à 4 heures et demie de l'après-midi, sur les lieux, le fonds de magasin en rez-de-chaussée de l'Hôtel St. Charles, consistant en comptoirs, vitrines, grandes glaces, tables à dessus en marbre, contoir, etc.—Et à 10 heures du matin, sur les lieux, le fonds de café situé au No 307 rue Julia, Premier District—De plus, à 11 heures sur les lieux, le fonds d'un magasin de chapeaux et d'articles divers, situé rue du Canal No 87, entre Chartres et Passage de la Bourse.

Par Hois, Blohm & Co, à leur salle d'encan—Grande vente de [illegible] sèches, bonneterie, chapeaux et habillements.

Par C. E. Hoe, à 11 heures, au Masonic Hall, coin St-Charles et Perdido—Grande vente de pièces non rachetées, consistant en un grand choix de diamants, montres, bracelets, chaînes, argenterie de table, &c.

Par S. Guinault, à 10 heures, rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine—Vente d'un magnifique mobilier, provenant des ateliers de P. Mallard, tapis, lustres, glaces, candélabres, services en porcelaine, argenterie française, &c; et un beau billard.

Par G. de Feriet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une jolie résidence rue des Bons-Enfants entre Mandeville et Espagne—Une résidence en briques à trois étages et de très grand prix, No 83, rue Dauphine, entre Bienville et Conti; un morceau de terre avec une maison agréable, à au Bat de Fair Grounds.

Par Montgomery, Bos & Co, à leur salle d'encan—Grande vente de meubles et ustensiles de cuisine. Et aux écuries de F. Limer, rue Gravier—Beaux chevaux appareillés et de montures, beaux mulets, vaches laitières, buggies, &c.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan—Vente considérable de marchandises sèches étrangères et américaines, et un grand nombre d'articles sur lesquels on appelle l'attention des détaillants de la ville et de la campagne.

Par A. Felber, à 10 heures, au magasin No 525, rue des Magasins, entre Félicité et Ste-Marie—Tout le fonds d'un magasin de marchandises sèches, les étagères, installations de gaz, et le bail.

Par F. Fernandez & Co, à leur salle d'encan, No 44, Vieille-Levée—200 lots de marchandises sèches, chapeaux, lingerie, chaussures, chaussettes, gants, &c.

Par Rene Guillemin, coin Chartres et St-Louis—Marchandises sèches, dentelles et ateliers de fantaisie: au No 61 de la rue Trémé, près la rue Conti—Meubles.

Par A. Buchloch, au No 10 de la rue Tchoupitoulas—Jambons sucrés au sucre, vin rouge, whisky d'Irlande, &c. &c.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises étrangères et américaines—sans réserve.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—400 caisses de bottes, souliers et brodequins—sans réserve.

Par D. B. Morphy, sur la Levée, entre les rues Poydras et Gravier—Foin; sur la Levée, au pied de la rue Girod: maïs.

Par Nelligan & Bassetti, au No 74 de la rue Carondelet—Statues et vases en marbre de Carrare, plaqué argent, verrerie de Bohême, &c.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Les ventes à l'encan de ce jour par le Shérif comprennent:

A 10 heures A. M., sur les lieux, No 307, rue Julia, Premier District, le fonds d'un café.

A 11 heures A. M. sur les lieux, No 87, rue du Canal le fonds d'un magasin de nouveautés, etc.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriété améliorée de valeur, située face à la Promenade Carondelet et aux rues St Pierre et Rochéblave, Deuxième District.—Propriété améliorée de valeur située à l'angle des rues St Antoine et Solidelle Troisième District.

Voir aux annonces.

Petits billets de ville pris au pair.—Aujourd'hui, à 10 heures précises du matin, à la salle d'encan du Masonic Hall, au coin des rues St Charles et Perdido, à la grande vente des gages non rachetés, sera reçu exclusivement, sans limite et sans réserve, par le ministère de M. Chas. T. Noah, encanteur.

Ce grand assortiment de diamants, de pierres précieuses, de montres d'or et d'argent, joyaux, pistolets, fusils, et autres articles de toutes descriptions, offre aux amateurs une belle occasion d'achat pour les gens de commerce, nous dirons pour acheter à vil prix des gages de bijoux, montres en or, et quantité d'articles qui rien ne sera vendu avantageux. Qu'on n'oublie pas que la vente est positive et, nous le répétons, sans limite et sans réserve.

Mais—M. D. B. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur la vente de 500 sacs de maïs, annoncée par lui comme devant avoir lieu aujourd'hui à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra. Voyez l'annonce à la page des encans.

Vente de Nelligan & Bassetti.—Nous signalons au public les ventes de clôture de Signor Pandolfi. Ces ventes qui se composent d'un choix supérieur de pièces de sculpture en marbre italien, de vases, de pendules, etc, etc, seront lieu à 7 heures ce soir et demain au soir à la salle d'encan du Crescent, rue Carondelet, No 74.

Banque de la Nouvelle-Orléans.—Cette banque a inauguré, hier, le nouveau local dans lequel elle vient de s'installer, à l'encoignure de la rue du Canal et de la place de la Bourse, dans la bâtisse occupée précédemment par M. Lagay. Nous avons déjà dit que cette banque avait été reconstituée au mois de janvier dernier par l'élection de nouveaux directeurs, dont les noms ont une valeur commerciale bien établie. MM. Ch. Cavaroc, Antoine Lanata, John Gauche, S. Cambon, L. Basset, C. de Rayter, C. Ledig, U. Marinoni, E. F. Mioton, F. E. Bernard, F. B. Fleitas, L. B. Pothier, composent la nouvelle direction. Dans la séance du 21 janvier, les directeurs ont élu pour président de la Banque, M. Ch. Cavaroc et pour caissier, M. Numa Augustin. Il était difficile de faire de meilleurs choix. M. Cavaroc est un financier habile qui connaît à fond les affaires de banque et les ressources et les besoins des maisons de commerce de la place. Le colonel Augustin possède la capacité et l'activité voulues pour seconder habilement le président et pour remplir les importantes fonctions de caissier. La Banque de la Nouvelle-Orléans se propose de venir spécialement en aide au commerce de gros et de détail; et la popularité de la nouvelle administration est telle que, depuis six semaines, les opérations de la Banque ont pris un essor qui nous permet d'augurer on ne peut plus favorablement de la nouvelle ère dans laquelle est établissement de crédit vient d'entrer.

L'inauguration du nouveau local a été célébrée suivant un usage qui, pour n'avoir rien d'antique et de solennel, n'en est pas moins très agréable. Une collation substantielle arrosée par des vins et liqueurs de premier choix et par un punch au champagne, dont la qualité révélait l'intervention et les soins d'un fin connaisseur, a été servie aux amis et aux clients de la Banque, et les administrateurs et les directeurs en ont fait les honneurs avec cette urbanité toute française, dont la Louisiane a gardé le secret.

Levées dans la paroisse St-Charles.—Nous lisons dans un ordre officiel daté du 29 février dernier par le général Hancock:

La preuve étant établie que les réparations qui viennent d'être terminées sur l'habitation connue sous le nom Ezra Davis, dans la paroisse St-Charles, La., rive droite du fleuve, à environ vingt-deux milles de la Nlle.-Orléans, sont insuffisantes pour protéger la région d'en bas et le chemin de fer des Opelousas (ligne principale de communication et la plus directe avec le Texas); et qu'il y a la plus urgente nécessité pour construire des levées en cet endroit; et que le jury de police, aussi bien que les planteurs de la paroisse, ont négligé de prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter le travail; il est ordonné que la construction des dites levées sera adjugée au plus bas enchérisseur, par le capitaine C. H. Hoyt, assistant-quartier-maître (temporairement de service en cette occasion, en connexion avec les affaires civiles) samedi 7 mars 1868, à midi, à ce bureau, No. 204, rue du Camp, Nouvelle-Orléans, suivant les plans et les spécifications qui seront soumis par W. A. Freret, ingénieur d'État, à ce quartier-général.

L'offre sera de tant par yarde cube et le travail devra être terminé en temps et de manière à assurer protection contre l'inondation.

Il est ordonné, en outre, que les terres connues comme composant la plantation Ezra Davis, avec toutes les améliorations qu'elles contiennent, seront sujettes à un lien et privilège spécial, pour le coût de construction des dites levées, et que dans l'adjudication du dit travail il pourra être passé outre les formalités ordinaires prescrites par la loi.

Par ordre du Major-Général Hancock.

(Officiel). Geo. L. Hartsuff, A. A. Général.

Bulletin Européen.

Nous avons reçu hier des journaux de Paris jusqu'au 11 février.

La discussion de la loi sur la presse continuait au Corps législatif; on en était arrivé à l'article 10 après de brillantes joutes oratoires entre MM. Rouher, Baroche et Pinard, ministres soutenus par M. Nogent St-Laurens, rapporteur de la commission, d'une part, et MM. Pelletan, Picard et Jules Favre de l'autre. Les articles 3, 4, 5 et 6 de la loi avaient été renvoyés à la commission pour de légères modifications à y apporter. Les articles 7, 8 et 9 ont été adoptés, ils ont trait aux formalités et aux pénalités. Voici le texte de l'article 10:

"En matière de poursuites pour délits et contraventions commis par la voie de la presse, la citation directe devant le tribunal de police correctionnelle ou la Cour impériale peut être donnée à un jour franc. Le prévenu qui a comparu devant le tribunal ou devant la Cour ne peut plus faire défaut."

Il y a sur cet article plusieurs amendements: le premier, signé par MM. Marie, Jules Favre, Picard et autres membres, est ainsi conçu:

"Les crimes et délits commis par la voie de la presse ou tout autre moyen de publication seront renvoyés par la chambre des mises en accusation devant la Cour d'assises pour être jugés à la plus prochaine session.

"L'arrêt de renvoi sera de suite notifié au prévenu. L'audience sera publique et le compte-rendu ne pourra être interdit.

"En matière de diffamation, la preuve par écrit ou par témoins des faits diffamatoires sera recevable, si les faits sont imputés à un fonctionnaire public ayant agi en cette qualité."

Après une discussion qui a occupé deux séances, cet amendement a été repoussé par 198 voix contre 35. Les débats ont dû continuer dans la séance du 10.

Le Times de Londres s'exprime ainsi à propos de la crise qui s'est terminée par le vote de l'article de la loi sur la presse:

Si le gouvernement français s'est trouvé ainsi divisé, cela vient de ce qu'il y a un parti de l'Empereur. Il ne doit y avoir pour un souverain d'autre parti que le pays lui-même tout entier, et, ce que le souverain perd d'un côté, il doit savoir le retrouver d'un autre. M. Rouher commence à laisser entendre qu'il a conscience de sa responsabilité. Ce mot se retrouve jusqu'à trois fois dans son discours. "J'examinerai, a-t-il dit, la question, et, de concert avec mes collègues, je prendrai ma part de responsabilité dans le débat." Voilà un langage nouveau pour le Corps législatif. La vie parlementaire commence sérieusement en France. L'Empereur veut qu'il ne puisse pas avoir un Parlement sans presse, et il ne puisse sans liberté. Nous n'avons jamais douté que la France n'arrivât à avoir une loi sur la presse. Nous espérons que cette loi sera de tout point en harmonie avec les besoins de notre époque.

On lit dans la France:

Avant hier, au bal des Tuileries, comme la veille dans les salons de MM. Rouher, Baroche et Pinard, le vote du 4 février était l'objet de tous les commentaires.

Chose bien digne de remarque, la satisfaction était générale; il semblait que cette victoire de la liberté n'était une défaite pour personne.

L'Empereur et l'Impératrice ont circulé dans les salons, et tout le monde a remarqué, dans la courtoisie habituelle de LL. MM., une expression particulière de confiance.

Dans les groupes de députés, chacun se félicitait du dénouement de cette crise, et l'on se demandait ce qui serait arrivé si des résolutions contraires avaient prévalu.

On nous affirme que les ultra-conservateurs veulent faire, dans la discussion de la loi sur les réunions publiques, une tentative nouvelle. Nous n'en voulons rien croire. Mais si quelque chose de semblable était vrai, nous avons la certitude que le bon sens de la Chambre ferait justice de leurs craintes exagérées. Après le discours de M. Rouher, le gouvernement est engagé à déployer désormais, au service des lois libérales, une énergie qui n'exclut pas d'ailleurs la prudence, semblable à celle dont il fait preuve. Après son vote, la Chambre est également engagée, et les résistances qui voudraient se produire seront écrasées dans l'entraînement général. Nous n'avons donc plus de crainte pour la loi relative aux réunions publiques.

On lit dans la Patrie:

"Divers journaux annoncent en termes positifs que le projet de loi sur l'emprunt sera "déposé lundi" au Corps-Législatif.

"Il n'est pas douteux que le projet de loi sera présenté, comme nous l'avons déjà dit, d'ici à quelques jours, et sans doute dans le courant de la semaine; mais il est absolument inexact d'annoncer qu'il sera déposé lundi. Nous croyons pouvoir affirmer que la présentation de la loi n'aura lieu ni demain ni après-demain, et le jour n'en est nullement fixé.

Voici d'après les journaux où en est la question d'Orient:

Les mouvements que nos correspondances de Bucharest nous ont signalés comme ayant pour but de soulever la Bulgarie et d'incendier les villages turcs, sont pleinement confirmés par tous les renseignements ultérieurs.

Il est évident que les menées du parti russe prennent en Bulgarie et dans les régions danubiennes un caractère agressif qui peut être l'origine de complications regrettables.

"Les puissances européennes au courant de ces intrigues révolutionnaires qui voilent mal des ambitions plus hautes, ont fait parvenir depuis quelque temps en Servie, en Roumanie et en Bulgarie des avertissements et des conseils qui, il faut l'espérer, seront entendus.

La Gazette de Moscou publie une correspondance de Belgrade, à laquelle nous empruntons le passage suivant:

Tout est à la guerre chez nous. Ces jours-ci le gouvernement a reçu de Hambourg quelques milliers de fusils à aiguille. L'année dernière le ministre Christicht en avait déjà acheté une quantité considérable. L'équipement de la première classe de la landwehr s'achève rapidement: 60,000 soldats vont être mis sur le pied de guerre. Le peuple parle avec un grand enthousiasme de ces armements, et un certain nombre de communes y ont contribué par des dons volontaires.

En ce qui concerne l'intervention diplomatique dans les affaires de la Servie, les consuls de France, d'Angleterre et d'Autriche, après divers entretiens avec le ministre des affaires étrangères, ont reçu, dit-on, de nouvelles instructions d'une nature plus précise. On ajoute même que le consul de Prusse va se joindre à eux.

On lit dans la Patrie:

Les nouvelles de Belgrade continuent à présenter un certain caractère de gravité. Les concentrations de bandes se poursuivent; on signale des mouvements en avant opérés par quelques unes d'elles, et tous les rapports sont unanimes à signaler la participation directe et indirecte d'agents ouvertement connus comme étant au service de la diplomatie secrète de la Russie.

Le gouvernement roumain, qui ne peut que s'élever contre la politique aventureuse du cabinet serbe, dément officiellement et de la manière la plus catégorique l'existence sur le territoire moldave ou valaque de bandes formées contre la Turquie.

Ces bandes, écrit-on de Bucharest, n'existent pas, et le gouvernement du prince Charles déclare n'avoir eu aucune mesure à prendre contre elles.

On lit dans la Correspondance générale de Vienne:

Le gouvernement autrichien a exprimé au gouvernement roumain, en insistant sur la grande responsabilité qui pèserait sur ce gouvernement, son attente confiante de le voir immédiatement procéder au désarmement des bandes organisées sur son territoire contre la Turquie.

Cette situation inspira au Journal des Débats les réflexions suivantes:

En dépit des protestations des journaux russes, il est bien difficile de ne pas attribuer en grande partie de moins aux excitations venues de Saint-Pétersbourg l'agitation qui règne dans quelques provinces de la Turquie d'Europe, et qui semble devoir prochainement aboutir à un soulèvement. On sait, de reste, que les puissances occidentales ont adressé des remontrances à Belgrade, au sujet des armements serbes. La nouvelle fort invraisemblable que la Russie avait pris part à cette démarche, est démentie par le Journal de Saint-Pétersbourg. Selon cette feuille, la Prusse se serait également abstenue. Les puissances occidentales ne se seraient pas contentées d'adresser des représentations au gouvernement serbe, elles auraient en outre invité le prince Charles de Roumanie à empêcher la formation sur son territoire de bandes d'insurgés bulgares. Ces bandes, s'il faut en croire le Journal de Saint-Pétersbourg, seraient purement imaginaires; mais nous pensons que cette feuille fait trop d'honneur à l'imagination des puissances occidentales, qui sont certainement en position de savoir aussi bien que le Journal de Saint-Pétersbourg ce qui se passe dans les Principautés.

Quoique ces nouvelles, que nous venons de résumer, présentent la situation de l'orient de l'Europe sous un jour un peu inquiétant, M. de Beust n'en a pas moins fait un exposé très pacifique de la situation dans la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des Délégations de Vienne au sujet du budget militaire. Des événements extraordinaires, a dit M. de Beust, pourraient seuls amener la guerre; ce qui ne l'a pas empêché de déclarer qu'il était indispensable, pour la sécurité de l'empire autrichien, de maintenir l'armée sur un pied qui lui permît de commander le respect, et au besoin d'entrer en campagne le plus promptement possible. Nous ne voulons point dire par là que M. de Beust n'ait pas lui-même confiance dans les perspectives rassurantes qu'il a fait briller aux yeux des délégués; nous voulons faire remarquer seulement qu'au temps où nous vivons, l'effectif de paix est à peu près ce qu'était, il y a pas longtemps encore, le pied de guerre. Nous ajouterons que le budget militaire a été voté à l'unanimité dans les termes proposés par le gouvernement.

Nous empruntons les dépêches suivantes aux journaux des derniers dates:

Berlin, 8 février.—Le comte de Bismark passera à la campagne le congé illimité qu'il vient d'obtenir. On croit qu'il ne reviendra à Berlin que pour l'ouverture du Parlement douanier. Le bruit court qu'il abandonnera ses fonctions de chef du cabinet prussien pour occuper seulement le poste de chancelier fédéral.

La Gazette de la Croix dit que les renseignements donnés par la Gazette de Spener sur le congé accordé à M. de Bismark sont puisés à bonne source.

La Gazette espère que la tension qui s'est produite entre M. de Bismark et une partie des conservateurs ne sera que transitoire. Le parti conservateur est toujours prêt à soutenir M. de Bismark de toutes les forces de son patriotisme.

M. de Bismark part aujourd'hui pour la Hesse.

Le bruit répandu par les journaux d'un traité d'alliance qui aurait été conclu au mois de septembre entre la Prusse et l'Italie est dénué de fondement.

Florence, le 9 février. — Hier soir a eu lieu une réunion des membres de la majorité de la Chambre, à laquelle le ministre des finances a assisté.

Aujourd'hui le roi a reçu les députations de la Chambre des Députés et du Sénat chargées de lui présenter des Adresses de félicitations à l'occasion du mariage du prince Humbert.

Demain les mêmes députations se rendront à Turin pour présenter les félicitations des deux Chambres au prince Humbert, à sa fiancée et à la duchesse de Gênes.

Le roi recevra aujourd'hui une députation de la municipalité de Milan, chargée de lui présenter également une Adresse de félicitations.

La Correspondance italienne constate que la grande majorité des Italiens est irrévocablement attachée à la cause de l'unité, et que la minorité séparatiste est tout-à-fait impuissante. Cette feuille trouve dans les menées d'une faction, en grande partie étrangère à l'Italie, la seule explication des bruits qu'on persiste à faire courir au sujet de prétendus dangers qui menaceraient l'unité italienne. Cette faction est celle qui voudrait faire disparaître en Europe les principes de nationalité, de non-intervention et de suffrage universel.

Le télégramme suivant est adressé au Journal de Commerce par son correspondant de Porto:

Batalha, le 2 février, deux heures cinquante-et-une minutes de l'après-midi.

"Aujourd'hui, rue de Braga, il y a eu rixe entre 2 à 300 hommes du peuple et 50 soldats d'infanterie et 7 de cavalerie qui escortaient des voitures de maïs destinées pour Porto. Le peuple a lancé des pierres et a tiré sur la troupe. Celle-ci a fait feu. Quatre hommes du peuple ont été tués, et il en a été blessé un grand nombre. La troupe n'a pas souffert. Le peuple s'est enfui. On se plaint de ce qu'on mène ja mais à Porto pour le brûler et en faire de l'eau-de-vie. La tranquillité est rétablie."

Procédure de la Mise en accusation.

On se préoccupe beaucoup du mode de procédure à suivre, en cas d'impeachment. Il n'existe pas, en effet, de précédent sur lequel on puisse se guider. Une fois seulement le Sénat des Etats-Unis a été appelé à agir comme tribunal judiciaire, dans le cas de West-H. Humphrey, juge d'une des cours fédérales du Tennessee. Ce procès, qui a été jugé par le 37me Congrès, est considéré comme constituant un précédent dans la loi américaine. L'opinion la plus répandue parmi les légistes est qu'on devrait procéder encore de la même manière, excepté envers le Président qui, aux termes de la Constitution des Etats-Unis, doit être jugé par une cour présidée par le Chief Justice de la Suprême Cour des Etats Unis. Voici donc comment il faudrait procéder:

La Chambre des Représentants, après avoir adopté le bill d'impeachment, nommerait un comité qui comparaîtrait à la barre du Sénat pour annoncer à ce corps que la Chambre des Représentants a adopté une résolution d'impeachment et qu'elle en soumettrait en temps voulu les articles constitutifs. Un comité serait désigné par le Sénat pour entendre le rapport du comité de la Chambre sur ce sujet.

Le comité du Sénat ferait ensuite son rapport à cette assemblée, dont l'avis serait communiqué par le secrétaire du Sénat à la Chambre des Représentants. Le speaker désignerait alors un comité, de cinq membres probablement, pour conduire l'accusation, en indiquant le nom de chaque membre et le nom et l'emploi de l'accusé. Ensuite, les membres recevraient mission de la Chambre de porter au Sénat les articles de l'accusation. Les résolutions de la Chambre seraient présentées et lues par le secrétaire du Sénat.

Après quoi le Sénat fixerait l'époque à laquelle il se constituera en court of impeachment, sous la présidence du chief justice. Chaque sénateur prêterait serment d'agir avec impartialité et conformément à la loi, en tout ce qui tient au jugement de l'accusation. Le Sénat étant constitué en haute court of impeachment, le comité d'administration de la Chambre des représentants se présenterait devant lui et lui soumettrait formellement les articles de l'accusation, en son propre nom et en celui du peuple des Etats-Unis. Ce comité serait ensuite introduit à la barre de la cour, le sergent d'armes ferait cette proclamation: "Tout le monde est requis de faire silence, sous peine d'emprisonnement, pendant que la nation soumet au Sénat des Etats-Unis les articles de l'accusation contre, etc.

La Court fixe l'ordre dans lequel l'accusation sera examinée et en donne avis à la Chambre des Représentants, dont le comité se retire. Sommation est faite ensuite à l'accusé de répondre aux articles de l'accusation, par un acte fixant le jour de la continuation du procès, et délivré par le sergent d'armes, ou un délégué expressément désigné, dix jours au moins avant celui fixé pour la reprise du procès. La Court s'ajourne alors jusqu'à cette époque. Au jour dit, le Sénat se reconstitue en Court of Impeachment et en donne avis à la Chambre des Représentants, qui se constitue en masse en comité de l'ensemble, son président en tête, à la chambre du Sénat, où elle est admise à la barre. Quoique la Chambre soit dans l'exercice de ses plus hauts pouvoirs judiciaires, ses hautes fonctions se trouvent déléguées au Speaker et au sergent d'armes revêtu de la masse, emblème de son autorité.

Le sergent d'armes du Sénat apporte l'acte d'accusation, qui est lu par le secrétaire. Le sergent d'armes ou son suppléant affirme par serment l'identité de cet acte. Des arrangements sont pris pour l'audition des témoins. Après la clôture des débats, le secrétaire du Sénat lit chaque article de l'ordre où il est appelé, chaque sénateur répond "coupable" ou "ou non coupable," la majorité requise étant des deux tiers.

La décision prise la Court, s'étant consultée, s'ajourne sine die. La sentence de la Court impeachment est communiquée à l'accusé, et, s'il est déclaré coupable, ses fonctions de président cessent dès ce moment, et le vice-président devient chef magistrat de la nation et en exerce tous les pouvoirs et prérogatives.

Courrier des Etats-Unis.

Organisation de la Garde Nationale mobile en France.

Voici, d'après le Journal de Rouen, le texte de la circulaire adressée aux préfets par M. le ministre de la guerre, relativement à l'organisation de la garde nationale mobile:

Paris, 4 février 1868.

Messieurs, aux termes de l'article 14 de la loi du 1er février 1868, les hommes célibataires ou veufs sans enfants, des classes de 1866, 1865 et 1864, qui ont été libérés par les conseils de révision, font partie de la garde nationale mobile.

Ceux de la classe 1866 pour 4 ans;
— 1865 pour 3 ans;
— 1864 pour 2 ans;

Sous cette dénomination générale de libérés, il faut comprendre non-seulement les hommes que le conseil de révision a déclarés dégagés de l'obligation du service militaire en raison de l'élévation de leurs numéros de tirage, mais encore ceux qui ont été exemptés par application des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832.

Les exonérés de ces trois classes ne font pas partie de la garde nationale mobile.

Le service de cette garde comptant du jour de la promulgation de la loi, il convient de procéder immédiatement à la formation dans chaque commune de l'état de recensement des jeunes gens appelés à la composer.

Cet état sera établi par le maire, assisté des quatre conseillers municipaux les premiers inscrits sur le tableau.

Ces fonctionnaires se serviront à cet effet des listes de tirage des classes de 1866, 1865 et 1864, sur lesquelles ils relèveront les noms des jeunes gens qui ont été, soit exemptés en vertu des numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832, soit libérés par leurs numéros de tirage.

Ils s'assureront: 1o. que ces jeunes gens ont encore leur domicile dans la commune;

2o Qu'au jour de la promulgation de la loi, ils n'étaient ni mariés, ni veufs avec enfant.

Ils auront soin de signaler à leurs collègues, ainsi que cela se pratique du reste annuellement pour la formation des tableaux de recensement des classes, les jeunes gens qui auront changé de domicile.

L'état de recensement, ainsi établi, sera publié dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du Code Napoléon, les dimanches 16 et 23 février courant.

Pendant ce laps de temps, et jusqu'à la réunion du conseil de révision devant lequel ils seront prochainement convoqués, conformément à l'article 16 de la loi, les intéressés seront reçus à présenter, à la mairie de leur commune, toutes les réclamations qu'ils pourront avoir à formuler.

Je vous invite à porter ces dispositions à la connaissance de MM. les maires de votre département, en les priant d'apporter le plus grand soin et la plus grande célérité dans l'établissement des états de recensement.

Vous aurez soin, d'ailleurs, d'exprimer aux populations que ces opérations n'ont pour but que de procéder à l'inscription des jeunes gens sur les registres de la garde nationale mobile, et qu'il n'y a pas lieu de faire actuellement aucune convocation.

Vous recevrez sous peu de jours les instructions relatives aux opérations des conseils de révision pour la formation de la garde nationale mobile des classes de 1866, 1865 et 1864.

Recevez, etc.

Le maréchal de France ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé: Niel.

APPEL DU CONTINGENT DE 1867 EN FRANCE.

Nous lisons dans la Patrie du 18 février:

Le projet de loi relatif à un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1867 pour le recrutement des armées de terre et de mer a été déposé avant-hier sur le bureau du Corps législatif. La longue discussion de la loi sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile en avait retardé la présentation. Les opérations préliminaires qui, pour la formation du contingent, ont toujours lieu dans les premiers mois de chaque année avaient subi un ajournement qu'il importe de faire cesser sans délai.

L'Exposé des motifs fait remarquer que le contingent de la classe de 1867 est fixé à 100,000 hommes, comme celui des années précédentes, et que tout en permettant "de suffire au maintien de nos forces militaires dans le présent et à leur augmentation prévue dans un avenir rapproché," il n'apporte aucun changement à des habitudes acceptées par la population. Il convient d'ailleurs de ne pas perdre de vue que ce chiffre nominal de 100,000 hommes s'atténue sensiblement au moment de la formation réelle du contingent, puisque, toutes déductions opérées par suite de diverses causes, le nombre d'hommes à incorporer dans l'armée de terre, tant pour la première que pour la seconde partie du contingent ne s'élève qu'à 62,658.

Quoique la nouvelle loi du recrutement doive recevoir dès cette année sa première application, rien n'est changé, du reste, dans la formule du projet de loi d'appel, dont les termes sont identiques avec ceux de ses devancières.

Théatre de l'Opéra.—Au lieu du Prophète, que nous avions annoncé pour hier, on a donné Le Camp des Bourgeoises et Orphée aux Enfers, dont le succès est loin d'être épuisé.

La cinquième représentation du Prophète aura lieu ce soir. Avis à ceux qui veulent entendre encore une fois cet admirable chef-d'œuvre.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—2 mars.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	65	degrés.
Midi	67	"
3 heures P. M.	68	"
6 heures P. M.	66	"

Club du Sixième Ward.—Dans une réunion de ce club, hier soir, les membres suivants ont été élus délégués à la convention de nomination démocratique d'Etat: MM. A. Gastinel, A. Sambola et F. Kathman.

Le club, très nombreux, a défilé en procession, devant nos bureaux, et a poussé trois acclamations pour lesquelles nous le prions de recevoir nos remerciements, au nom de la bonne cause que nous soutenons tous en commun contre les radicaux.

Club du Cinquième Ward.—Les membres suivants ont été élus, hier soir, délégués de ce club à la convention de nomination démocratique qui doit se rassembler ici, jeudi prochain, 5 du courant: MM. R. D. Hubbard, Léonce Bouny, John M. Peralta, Charles Ramel et C. A. Bosonier.

Délégués.—Les Délégués ci-après ont été élus, hier soir, pour la Convention Démocratique chargée de faire les nominations:

1er Ward.—Juge J. N. Lea, Thos L. Macon, H. Renshaw, jr.; Wm. Henderson, J. M. Reid, Wm L. Poole.

2me Ward.—G. W. Race, Charles J. Leeds, Danl. Mahoney, Jas. McCluskey, Thomas R. Roady, Thomas Murray, Joseph Mann.

3me Ward. Gén. R. L. Gibson, J. Hart, M. W. Clo ney, John Connors, J. McCormick, T. O Connor, George Walters, A. Ward, T. O'Hara, M. Lardner.

4me Ward.—H. F. Sturken, A. J. Wagner, Sid Harper, Geo. Cronan, jr; S. D. McNeil.

9me Ward.—A. Pellerin, F. Wynn, Fred. Losbaces.

10me Ward.—James B. Eustis, B. F. Jonas, Francis Martin, Henry Jackson, Gerald Farrell.

11me Ward.—J. H. Kennard, H. Ellerman, John Brien.

Excursion militaire vers le Rio-Grande.—Le nouveau steamer Joséphine, capitaine Lockwood, de la ligne Morgan, est parti hier matin, avant à bord le général Hartsuff et d'autres officiers, accompagnés d'un nombre de dames, pour faire une excursion vers le Rio-Grande par la voie de Galveston. Le général Hartsuff visitera Brownsville et d'autres points sous les ordres spéciaux du général Hancock, pour inspecter divers postes militaires du Texas. L'inspection durera, dit-on, une douzaine de jours.

Incendies et accident fatal.—Hier soir, vers 5 heures, le feu a pris dans une maison située au coin des rues Thalie et Annonciation, et a été bien vite éteint.

Malheureusement, la pompe No 20 en courant vers l'incendie a passé sur le corps d'un jeune garçon, nommé Samuel Brown, qui a expiré deux heures après. Le gardien de la maison de pompe, Alonzo Stephenson, a été arrêté, nous ignorons pourquoi, mais probablement parce qu'il conduisait la pompe au moment où l'accident est arrivé.

Un autre feu s'est déclaré, vers 8 heures du soir, rue St Charles, près de la rue Polymnie, dans une cuisine sur les derrières d'une grande bâtisse divisée en quatre corps de logis. De la première cuisine, le feu s'est étendu aux autres, et toutes ont été détruites. La bâtisse principale a été considérablement endommagée. Le tout est assuré. La cause de cet incendie nous est inconnue.

Parjure.—R. Huser, Hellen Stevens et Louisa Raymond, (tous c) ont été arrêtés hier soir sur la dénonciation de Mary Mainville qui les accuse de parjure.

La famille Jacob Kerstsiner.—Le chef de police a reçu la nouvelle que cette famille est mieux et qu'avec des soins et attentions convenables, tous les membres pourront se remettre. Il ont pu parler hier et les renseignements qu'ils ont donnés pourront conduire à la découverte des coupables.

Frederica Burch.—Cette jeune fille, si maltraitée par les coquins qui ont commis tant d'outrages chez Jacob Kerstsiner sur le Chemin de Gentilly, a pu faire quelques révélations desquelles il résulterait qu'on en voulait à sa personne tout autant qu'à l'argent qui pouvait se trouver dans la maison. Frederica Burch, âgée de 14 ou 15 ans, est née ici. Son père est un tailleur de la rue Conti. Elle était venue le voir dans la matinée et avait remarqué un instant un individu qui la regardait avec attention. On lui avait même dit de prendre garde à elle. Cet individu ou un autre se serait jeté sur son lit en entrant dans la maison et ne pouvant vaincre sa résistance, il aurait battu la jeune fille au point de lui faire perdre connaissance, afin de pouvoir profiter de son insensibilité pour accomplir le crime de viol.

Disparition.—Un ferrarier, nommé Léon Henry, d'environ 34 ans et natif de France, a disparu de sa forge, Passage de la Bourse, depuis vendredi dernier. Dans la matinée, on l'a vu lire les journaux avec attention. Depuis lors on n'a pas entendu parler de lui. On dit que son caractère ne permet pas de supposer un suicide.

Toute information concernant ledit Léon Henry sera reçue avec reconnaissance par sa femme, qui demeure rue Bienville, No 111 1/2, ou au No 91, Passage de la Bourse.

Grace.—Le gouverneur Baker vient de faire grâce d'un mois de pénitencier à deux nègres qui y étaient déjà depuis cinq mois. Il a été allégué par le juge Howe et l'avocat de district Luzenberg, que ces deux nègres avaient cédé à l'instigation d'un blanc dans l'affaire de vol pour laquelle ils avaient été poursuivis et condamnés.

Mortalité—Il y a eu 90 décès à la Nlle-Orléans pendant la semaine qui a expiré dimanche matin, à 6 heures. La pneumonie et la consomption sont maintenant les maladies qui tuent le plus de monde.

Outrage allégué.—Andrew Maxwell a été arrêté par le lieutenant Manning, dans le Quatrième District, dimanche soir, sur la prévention d'avoir attenté à la pudeur d'une femme, Mme F. Hoffman.

Recorder Neville.—John Bennet, accusé d'assaut et batterie, a été renvoyé en prison. Caution: $1,000.

Isaac Merrith et Sillar (c), accusés d'assaut et batterie, ont été condamnés à $10 d'amende chacun.

Henry Tarleton, pour bris de paix, paiera $10. Catherine Ray (c), prise de boisson, passera 60 jours au Workhouse pour y apprendre la tempérance.

Vol.—Des voleurs sont entrés chez M. John Mohr dans la nuit du 28 et y ont pris $60 en billets de ville, $20 en greenbacks, et environ $900 en promesses de payement. L'argent a été volé de la poche de son pantalon, posé sur une chaise. M. Mohr reste encoignure Toledano et Chippewa.

Vol. Isaac Johnson a été arrêté dimanche, rue Franklin, avec un paquet de hardes évidemment volées, attendu qu'elles portaient les noms de leurs divers maîtres. La valeur du paquet peut être portée à $300.

Convention, 77e séance.—65 délégués sont présents.

Une résolution allouant $400 à MM. Campbell et Picard a été adoptée.

Une résolution portant que les délégués qui se sont volontairement absentés depuis le 1er février 1868 et n'ont pas depuis répondu à l'appel, ne recevront pas de per diem, a été adoptée.

Une résolution pour permettre aux membres absents de signer la Constitution, a été adoptée.

La Constitution a été votée dans son ensemble, six membres seulement votant pour la négative, savoir: MM. Cooley, Crawford, Dearing, Fergusson et Vandergriff. (Applaudissements.)

Les absents pourront signer l'instrument.

L'ordonnance adoptée porte qu'immédiatement après l'ajournement de la Convention, la Constitution sera soumise à la ratification des votants enregistrés de l'Etat, conformément à l'acte du Congrès.

L'élection pour la ratification aura lieu le 17 et le 18 avril prochain et seront élus en même temps tous les officiers d'Etat, judiciaires, de municipalité et de paroisse, les membres de l'assemblée générale, et les représentants congressionnels.

Le juge Crawford a fait enregistrer la protestation suivante qui fait ressortir les traits les plus odieux de la Constitution.

1o Dans le bill des droits on veut imposer l'égalité sociale et enlever aux citoyens le droit de contrôler leurs propriétés.

2o On a adopté un système judiciaire qui est radicalement défectueux, qui rendra incertains les droits de propriété et mettra en danger la vie et les libertés du peuple.

3o On a adopté un système d'éducation publique qui chargera de lourdes taxes les contribuables de l'Etat et qui empêchera le succès de toute école publique, qui privera d'éducation la génération qui s'élève et soumettra l'Etat au contrôle exclusif des ignorants et des hommes sans éducation.

4o On a adopté un système de proscription qui prive du droit de vote ou du droit d'occuper des places une grande classe de citoyens qui peuvent payer des taxes et partager le fardeau du gouvernement, et ce système est calculé de manière à inviter les hommes sans principe et de l'ordre le plus vil à participer au vote, à occuper les emplois, et à écarter les bons et honorables citoyens.

5o Le serment d'office est incompatible avec la Constitution, est absurde, déshonorant et ridicule.

6o La tendance directe de la Constitution, dans son ensemble, est d'engendrer et perpétuer un état de lutte entre les citoyens de l'Etat, au point de donner lieu à des collisions hostiles à l'anarchie, et à l'entière subversion de toute loi et de tout gouvernement; et l'adoption de cet instrument fera partir beaucoup de bons citoyens et empêchera l'immigration, retardera les progrès de l'Etat, détruira ses améliorations intérieures, anéantira sa prospérité, sa paix et son bonheur.

Il demande respectueusement que ses raisons soient inscrites dans le journal de la convention.

Signé: T. S. Crawford, de Caldwell et d'Ouachita.

Le Dr. Harrison a protesté comme suit:

En addition aux raisons alléguées par le juge Crawford, je vote contre la constitution, parce que,

1o Je suis opposé à toute exclusion de franchise électorale.

2o Dans mon opinion, tout le plan de reconstruction est agrairien et contraire à la civilisation chrétienne.

Signé: Thos. P. Harrison, de Carroll et Morehouse.

M. Dearing a fait enregistrer une protestation qui comprend quelques-unes des raisons données par le juge Crawford.

Le juge Cooley a dit qu'il pensait que son vote "non" était la meilleure protestation qu'il pût faire.

La convention s'est ajournée à aujourd'hui, pour s'ajourner sans doute sine die.

Paroisse St. Jean-Baptiste.—A un mass meeting des citoyens conservateurs de la paroisse St. Jean-Baptiste, tenu le 22 février 1868, M. E. S. Labranche président, MM. Lucien Montégut et Maximilien Becnel vice-présidents, et Lovincy Montz secrétaire, MM. James Godbery, Sr. et Thomas Bellow ont été choisis pour représenter ladite paroisse à la convention d'Etat qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 5 mars 1868.

La Sainte Communion—M. et Mme Jefferson Davis ont assisté, hier matin, au service de l'église de la Trinité, rue Jackson, Rév. Dr. Bukwith, où ils se sont réunis à plusieurs centaines de personnes recevant la Sainte Communion.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Washington.

L'affaire McCardle.

La Cour Suprême entendra toutes les plaidoiries.

Vote de l'acte d'accusation par la Chambre.

Protestation de 45 Représentants.

L'accusation au Sénat.

20 membres pour l'opposition.

L'article et le discours du bon homme Stevens.

Il se flatte d'avoir voulu laisser une porte ouverte à Johnson.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 2—Les changements dans le cabinet continuent à être le sujet de toutes les conversations. Le Times donne ce qui suit comme probable:

Premier Lord de la Trésorerie, D'Israeli; Lord Chancelier, Sir Hugh Carnes; Chancelier de l'Echiquier, G. W. Hunt.

Londres, 2—D'Israeli a convoqué en séance particulière les membres tories de la Chambre.

Le grand jury du comté Down a adopté de fortes résolutions contre les processions de parti.

La convention du Zolverein, qui s'est réunie à Berlin, a été bien reçue par Bismark.

L'amiral Tegethoff a été nommé commandant en chef de la flotte autrichienne.

Nanick Pacha remplace le ministre actuel de la guerre en Turquie.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 2. — Le général Thomas a reçu ses lettres particulières au bureau de la guerre, aujourd'hui, et a visité ensuite le Président.

Stanton a expédié des affaires toute la journée au bureau de la guerre.

Le comité sur le whiskey a terminé son enquête et prépare son rapport. Un des commissaires passe pour avoir dit que quelques-uns des mètres étaient des merveilles d'ingéniosité, mais que cela n'empêcherait pas la fraude avec une taxe de $2 le gallon.

Le juge Black parlait depuis une heure, aujourd'hui, devant la Cour Suprême sur l'affaire Mc Cardle, lorsqu'il s'est trouvé mal. Son indisposition venait sans doute de la raréfaction de l'air due à la foule épaisse qui remplissait la salle. La cour s'est ajournée.

Le Président a signé le bill qui fait profiter certains héritiers de la prime des soldats morts.

La Cour Suprême aujourd'hui a formellement annoncé l'ajournement de toutes les affaires concernant la constitutionnalité de l'acte des Legal Tenders à la session prochaine. Les plaidoiries dans l'affaire McCardle seront continuées de jour en jour jusqu'à ce qu'elles soient terminées.

Le secrétaire du Trésor a décidé que les liens de fer pour le coton étaient sujets à un droit d'un cent et demi par livre.

Vingt officiers du corps de la réserve seront détachés pour relever les fonctionnaires du bureau civil, ce qui sera une réduction de dépenses.

Le comité sur les élections rapportera contre Jones et McRee qui réclament leurs sièges comme représentants du Kentucky.

La Chambre s'est réunie à 10 heures et les chefs d'accusation ont été discutés toute la journée. Plusieurs amendements ont été faits. Le 7e article a été biffé et, à 4 heures, les autres articles ont été adoptés. Le vote sur le premier a été de 126 contre 40; le vote a été à peu près ainsi sur les autres articles, excepté sur le dernier qui a donné 108 contre 48.

La protestation signée par 45 membres n'a été ni reçue ni envoyée à l'impression. Butler, Stevens et Jenks ont voulu introduire de nouvelles sections et ont échoué.

Les directeurs de l'accusation sont les mêmes que ceux qui ont été nommés par la caucus. Un démocrate a été choisi, mais il a refusé d'agir ne voulant rien avoir à faire avec cela.

Le secrétaire de la Chambre a été chargé d'informer le Sénat des dernières décisions. Ajourné.

Sénat—Les pétitions de Ste Marie, pour récompense dans la capture de Surratt, sont référées au comité des réclamations.

Une remontrance contre la constitutionnalité des bills de la Cour Suprême et des bills de reconstruction a été référée au comité judiciaire.

Le Sénat reprend la procédure de l'accusation contre le président Johnson. Une chaude discussion s'élève sur la question de limitation des discours. Les Radicaux prétendent que la poursuite sera bornée tout aussi bien que la défense. Il faut noter que plusieurs républicains ont voté fréquemment avec les démocrates. Le plus grand vote de la minorité, aujourd'hui, a été de 20, ce qui ferait échouer l'accusation par deux votes.

8 h. 30 P. M.—Le Sénat est encore en séance ayant voté jusqu'au 22e article de la procédure, sans amendement matériel. L'affaire sera finie ce soir.

Wade ne votait ni ne préside pendant tous ces débats.

Washington, 2, 10 h. P. M.—Le Sénat est toujours en séance. Stevens faisant allusion à ses articles qui n'ont pas été accueillis, et qui accusaient Johnson d'avoir essayé de séduire Grant, dit en conclusion: "Quelle chance aurait eue Johnson avec cet article présenté pour lui donner le moyen d'échapper! Vous voyez combien nous sommes libéraux et équitables. (Rires) Quelle chance il aurait eue, si l'article eût été inséré? Malheureux homme, ainsi empêché et lié dans sa misérable impuissance. Homme infortuné et malheureux, contemple ta destinée."

L'article ci-dessus a été laissé de côté quand est venue l'heure où, par consentement antérieur, tous amendements et discours devaient s'arrêter.

Les directeurs de l'accusation ont choisi leur président. Ils commenceront demain leurs relations de procédure avec le Sénat, et la Cour s'ouvrira mercredi. A moins que les règlements du Sénat ne soient amendés, Johnson comparaîtra et demandera du temps pour se préparer. Ce délai expiré la Cour siégera tous les jours jusqu'à la fin du procès, les dimanches exceptés.

La motion de Sumner, en séance exécutive, portant que, pendant le procès, le Congrès n'aura aucune communication officielle avec le Président, n'a été soutenue que par le vote unique de son auteur.

CONVENTION DE LA GÉORGIE.

Atlanta, 2—La Convention est sur le point de terminer ses travaux. Aujourd'hui elle a adopté une section portant que les traitements des juges de la Cour Suprême et des Cours supérieures et de l'avocat général, ne seront ni augmentés ni diminués pendant l'exercice des dits magistrats. Les juges de la Cour Suprême et des Cours supérieures devront avoir pratiqué au barreau 7 ans et résidé 3 ans dans l'Etat.

Duming a proposé que lorsque 9 jurés seraient d'accord, ils pourraient rendre un verdict—Rejeté.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 2—Arrivé, le steamer Cortes, de la Nouvelle-Orléans, et le Henry Chauncey, d'Aspinwall, avec $1,800,000 en espèces.

On parle de changement de ministres à Buenos Ayres.

Le choléra sévit avec moins de violence au Brésil.

Jackson, 2—Il est annoncé, par autorité, que le général Gillem approuve la dernière ordonnance sur la taxe et qu'il émettra bientôt un ordre pour que les officiers d'Etat en fassent la collection. Mais aucun rapport, à cet égard, n'a encore été fait devant la Convention.

Le bill des droits a été complété aujourd'hui et envoyé à l'impression.

Toledo, Ohio, 2—Une neige chassée par un vent furieux a retenu les trains.

Oswego, N. Y., 2—Il y a 4 ou 5 pieds de neige sur la terre et les trains sont bloqués.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 2 au soir—Pas de changement dans les fonds publics.

Frankfort, 2—Bons 74 7/8 à 75.

Liverpool, 2 mars, au soir—Coton, céréales et provisions, sans changement.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 2—Coton, très plat à l'ouverture et ferme à la clôture, et passablement actif. Vendu aujourd'hui 2200 balles. Mid. 22. Farine inactive à 10 et 15 de baisse. Or ferme à 141. Sterling 109 3/4. 5 20 avec coupon 110 3/8.

New-York, 2—Actions fermes à la clôture. Argent actif; un peu plus ferme, mais toujours facile. Escompté à 7. Balance au trésor 99 millions de piastres.

Mobile, 2—Coton ferme à la clôture. Vendu 1200 balles, Mid. 21. Exporté 2367. Reçu 3470 balles.

Savannah, 2—Coton actif à l'ouverture et calme à la clôture, mais ferme. Vendu aujourd'hui 1757 balles. Mid. 22 à 22 1/2. Reçu pendant trois jours 3075.

Louisville, 2—Tabac ferme de $5 75 à $17. Farine superfine $8 85; fantaisie $12 50. Maïs 75 à 80 c. Coton 20 à 20 1/8 c.

Cincinnati, 2—Farine et blé sans changement et calmes. Maïs ferme à 82 c. Avoine ferme à 67 c. Porc 24 à 25 c. Bacon 11 1/2 c. Jambons au sucre 17 à 17 1/2 c. Saindoux 15 1/2 c. Beurre 40 à 44.

St-Louis, 2—Farine ferme; superfine $7 75. Whiskey $2 20. Temps couvert et froid. Il tombe de la neige par intervalle.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Louisville, 2—La rivière monte lentement. 7 pieds d'eau dans le canal.

Temps couvert avec apparence de neige.

Pittsburg, 2—Rivière stationnaire. Temps couvert avec chute de neige.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 2—Arrivé le steamer Reindeer de Galveston.

Vicksburg, 2—Descendant, le Lizzie Gill. Fleuve stationnaire.

(Dépêches d'hier.)

BUREAU D'ACCUSATEURS.

TRAITÉS AVEC LA CONFÉDÉRATION ALLEMANDE DU NORD.

Londres, 1er mars—W. Jonhson, Grand-Secrétaire des Orangistes, a été arrêté, condamné à l'amende et à la prison, pour s'être mis à la tête d'une procession orangiste, en Irlande.

Le contrat entre la compagnie du télégraphe national et le secrétaire de la société du câble transatlantique de Paris, a été conclu.

Les ouvriers de Gênes ont présenté une adresse à l'amiral Farragut, comme représentant un pays qui sympathise avec les vues de Mazzini.

Afin de trouver un jury pour le procès des Féniens, à Sligo, il a fallu sommer six Prussiens; mais, ces Prussiens ayant bientôt disparu, le procès a été ajourné à lundi.

Des nouvelles récentes de l'Abyssinie disent que les prisonniers sont encore bien portants et en sûreté à Magdala.

L'avant-garde de l'armée anglaise est arrivée près d'Antalo Tigre.

Partout les populations manifestent des dispositions bienveillantes. Il n'y a pas de maladies parmi les troupes.

Munich, 1er mars—Louis XI, roi de Bavière, est mort hier, à l'âge de 23 ans.

Washington, 1er mars—On dit que T. S. Black, le juge Curtis, de Boston, et Wm. M. Evarts, de New York, seront les principaux avocats du Président Johnson.

L'Hon. Thos. H. Ford, ex-lieutenant gouverneur de l'Ohio, est mort.

Le caucus radical a élu, comme directeurs d'accusation, Stevens, de la Penn., Butler de Mass., Bingham de l'Ohio, Boutwell du Mass., Wilson de l'Iowa, Williams de la Penn., et Logan de l'Illinois. La ville est calme.

Le gén. Sheridan est parti de St-Louis pour son commandement à Leavenworth.

Le secrétaire Seward a reçu la nouvelle d'un traité signé avec M. Bancroft. La naturalisation change la nationalité. On est fort surpris dans les cercles diplomatiques. Par ce traité avec l'Allemagne, l'émigration est parfaitement libre.

LE QUO-WARRANTO ABANDONNÉ.

Washington, 2.—On croit que les avocats ont abandonné le quo-warranto. Le Sénat aura terminé l'affaire longtemps avant que la machine rie du writ pourrait donner lieu à une décision.

La Chambre s'occupe d'accusation, et le Sénat de la procédure de la Cour Suprême dans l'affaire McCardle. Rien de nouveau.

Liverpool, 2 après-midi—Coton plat et plus faible et en baisse de 1/8.

New-York, 2—Or 141 1/8. Coton plat. Middling upland 22 cents.

Fall River, Mass., 2—Les ouvriers filateurs de coton se sont mis en grève et demandent une hausse de salaire. Des milliers de machines sont oisives et cinq mille personnes ne font rien.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 2 mars.

Le marché monétaire est toujours dans le même état. Les demandes d'escompte sont cependant moins nombreuses.

L'or a ouvert à 142. En l'absence de dépêches de New York, (les premières n'ont été transmises que vers midi), il est monté, mais il est tombé plus tard et a clos à 141 1/4 à 141 1/2. On a vendu $10,000 et $30,000 à 141 1/4; $5000 à 141 3/8; $15,000 à 141 3/8 à 141 1/2; $1000, en deux sommes, et $40,000 à 141 1/2; $2000, $3000, $10,000 et $27,000 à 141 3/4; $12,000 à 141 7/8; $3000 (1000 et 2000) à 142, et $3000 à 142 1/2. Samedi soir, au Board, $40,000 à 142 et $20,000, à vingt jours, option de l'acheteur, plat, à 142 3/8. Le marché était calme et la spéculation nulle.—Aucune vente d'argent n'est annoncée.

Le change étranger, plus ferme le matin, a faibli après les nouvelles. Les ventes de Sterling embrassent 1,800 livres et 1000 livres connaissement à 152 1/4, 4,000 livres et une autre somme à 152 1/2, 6,500 livres No 1 à 152 1/2 à 153, 300 livres à 152 1/8, 7500 livres (1000, 3000 et 3500) à 153, 1500 livres à 153 1/8, 2000 livres de banque et 1000 livres de banquiers à 153 1/4, 1000 livres de banque à 154 1/2—Le marché est à 152 1/2 à 153 le No 1, connaissement et clear, 153 1/4 le change de premier ordre et 153 1/2 à 154 1/2 celui de banque.

Le marché américain a été ferme aux cours antérieurs. Les banques ont continué à tirer sur New York à 1/2 d'escompte. Les ventes de commercial sont: $30,000, $50,000, $50,000 et $160,000 sur New York, à un 1/16 d'escompte et $20,000 à 3/4. Un chèque de $30,000 de banque a passé à 5/8. La demande a été modérée pour les comptoirs.

On a vendu 60 actions de la banque du Canal à $3 et 25 de chemin de fer de Carrollton à $83 50; samedi soir, au Board, 15 actions de la compagnie des water works à $56 75, 50 du chemin de fer de Jackson à $4 62, et 50 de la compagnie du chemin de fer de la ville à $185.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Ils sont cotés de 78 à 80 les consolidés et 60 les émissions en faveur des chemins de fer. Samedi soir, au Board, $3,000 en 'sixes' de la Louisiane avec les coupons de juillet, à 51 1/2.

Les billets de la ville ont été peu recherchés et plus faibles. Les courtiers ont acheté les gros à 12 1/2 et les petits à 8 1/2 à 9; ils ont vendu les premiers à 14 et les seconds à 7 1/2 à 8. $1,000 en gros billets se sont vendus à 14. Samedi soir, au Board, $7,000 (1,000, 2,000 et 4,000) en gros, se sont vendus à 15 1/4, $9,000 en petits; en quatre lots, à 8 1/4, $5,000, en trois lots à 8 3/4 et $16,000, en quatre lots, à 8 1/2. Une vente de $4,000 en billets de l'Etat a eu lieu à 48 cents à la piastre, hier soir, au Board, $1,000 à 15. Les billets de l'Etat sont irréguliers.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,

Samedi soir, 2 mars 1868.

Coton—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5300 balles qui ont changé de mains à des prix irréguliers et qui n'ont demandé aucun changement à nos cotes; c'est pourquoi nous les reproduisons comme suit: ordinary à 17 1/4 à 18 1/4 cts, le good ordinary 19 1/2 à 19 3/4, le low middling à 20 1/4 à 20 1/2, le middling à 21 à 21 1/4 et le strictement middling à 21 3/4 à 22 cents. La demande a été bonne à l'ouverture du marché—mais l'approvisionnement offert était faible—et les facteurs avaient demandé à peu près 1/4 et le plus que les chiffres de samedi, mais après la transmission par le cable de nouvelles accusant une baisse à Liverpool, de 1/8 d, ils ont librement fait face à la demande. Finalement, tandis qu'une portion du marché s'est opérée à des prix pleins, le gros des ventes a eu lieu moyennant les prix antérieurs. Des offres repoussées le matin ont été subséquemment acceptées.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	6018	
précédemment	513918	
		519936
		535192
Expédié aujourd'hui	3821	
précédemment	423806	427627
Stock en mains		107565

Les expéditions de coton aujourd'hui, ont eu lieu pour Liverpool exclusivement.

Sucre—Les arrivages depuis samedi, ont embrassé 258 boucauts. Le marché a été calme aujourd'hui, mais les prix n'ont point changé. Ventes, aujourd'hui de 100 bts. Cotes: 13 3/4c la l. de bon commun, 13 3/4 à 14 c pour le fair, 14 3/4 à 14 3/4 pour le good fair, 15 c pour le fully fair, 15 1/2 c pour le prime, 15 3/4 pour la qualité de choix, 16 à 16 1/2 c pour le jaune clarifié, 16 3/4 à 17 c pour le blanc et 14 3/4 à 14 3/4 pour le seconds.

Mélasse—Les arrivages, depuis samedi, ont embrassé 123 barils et 75 demi-barils de melas se. La demande de l'article est bonne et presque tous les envois qui nous étaient parvenus depuis peu ont été vendus à 85 c la prime et 90 cts pour les fonds de citerne.

Arrivages de l'Ouest—Les steamers Mollie Able, de Evansville, l'Emma No 3, de Cincinnati, le Cornelia, de St Louis et l'Indiana de Louisville, sont arrivés ici depuis notre revue de samedi.

Farine—Le marché a été en quelque sorte sans stabilité aujourd'hui bien que l'approvisionnement de l'article soit faible. Les acheteurs comptent sur une baisse de prix et ne tombent pas d'accord avec les détenteurs. Les principales ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1800 barils, dont 125 de triple et 500 d'extra de choix à des conditions privées, 50 de fine à $9 50, 150 de superfine à $10 40, 100 de double extra à $11, 100 de superfine à $10 25, 100 do à $10 40, 100 do, en deux lots à $10 50, 26 de double extra, en un lot à $10 75, 50 et 70 do à $11, 100 de triple extra à $12 25 et 50 d'extra de choix à $13 le baril.

Maïs—Le marché a été calme, dans la matinée, mais, subséquemment, les dispositions sont devenues meilleures; les ventes d'aujourd'hui ont pu embrasser 1800 sacs, qui ont changé de mains moyennant les prix antérieurs, c'est à dire: 1500 de blanc à 92 c, 500, 800 et 1000 de blanc à 92 1/2 cts, 200 et 500 à 93 c, 2200 de blanc à 92 c, 1300, 2000, 3000 et 4000 de blanc à 92 1/2 c, 141 de jaune à 91 c, 376 et 500 à 95 cts le boisseau.

Avoine—Le marché est calme et les prix ont baissé d'environ 1c le boisseau. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2000 sacs, dont 160 de la rivière Ohio, en sacs de seconde main, à 73 cts, 600, 270 et 275 de prime de l'Ouest à 76 c, 300 à 77 c et 100 à 78 cts.

Foin—Le foin prime de l'Ouest se vend en petits lots, au commerce, à $19 à $20 le tonneau.

Son—Le son se vend en petits lots au commerce à raison de $1 70 à $1 75 les cent livres.

Viande verte—Les épaules se vendent en détail à 11 1/4c, les côtés clear ribbed 14 cents la livre.

Porc—Il n'y a que peu de porc sur le marché, 50 barils de mess even weight se sont vendus à $27, et 200 de full weight écoulés à $27 12 1/2 cts le baril. L'article se vend en détail à $27 50 le baril.

Saindoux—L'approvisionnement de Saindoux est encore faible et les prix de l'article sont fermes; 250 tierçons de prime ont changé de mains aujourd'hui, savoir: 50 tierçons à 16 1/4 c, 100 et 100 à 17 c la livre. Un lot de 25 barillets s'est vendu à 17 c. et un de 50 do à 17 1/4 cents la livre.

Bacon—Il est arrivé quelques envois de bacon depuis samedi, et dans l'article il se fait d'actives affaires en détail à 13 3/4 à 13 3/4 c la livre p'épaules, 15 à 15 1/4 c pour les côtés ribbed, 16 à 16 1/2 c pour les clear ribbed, 16 3/4 à 17 cts pour les côtés désossés et les jambons passés au sucre 18 1/2 cts. Il s'est vendu 127 tierçons de jambons curés au sucre, en lots de 18, 19, 20, 20 et 50 tierçons à 18 cts la livre. Le jambon est rare et en demande.

Nous extrayons ce qui suit de la circulaire mensuelle de MM. Burke, Clarke & Trepagnier:

Nouvelle Orléans, 1er mars 1868.

STOCKS, CE JOUR.

Toile d'emballage de l'Inde,	4,780 balles
Do du Kentucky	806 pièces
Sacs en jute	896 balles
Corde	4,787 colis.
Porc	3,546 barils
Saindoux	973 tierç.
Do	3,629 baril.
Bacon	338 barri.
Jambons	353 tierç.
Café	37,588 sacs
Sel de Liverpool	33,704 sacs.
Sel en grenier	2,000 boiss.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 3 mars 1868.

Arrivé hier—317 bœufs du Texas, 371 veaux et vaches d'un an, 49 cochons et 91 moutons.

Vendu—291 bœufs du Texas, 32 bœufs de l'Ouest, 61 cochons et 94 moutons.

A vendre.—252 bœufs du Texas, 658 veaux et vaches d'un an, 73 cochons, et 24 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	—	8 à — 12
do do 2me qualité,	do	— 8 à — 9
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	45	— à 60 —
do do 2me qualité, par tête	26	— à 35 —
do do 3me qualité par tête	15	— à 25 —
Cochons par liv., gr.	—	9 à 10
Moutons 1ère qualité par tête	4 00	à 6 00
do 2me do do	2 50	à 3 50
do 3me do do	1 50	à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	—	—
Vaches à lait, de choix, par tête	90	— à 125 00
do de 2e qualité, par tête	50	— à 80 00
Veaux d'un an, par tête	10 00	à 12 00
Veaux de lait par tête	5	— à 14 00
Chèvres par tête	1 50	à 4 00

Décédé, ce matin, à 1 heure, après une courte et douloureuse maladie, Louis Pavy, né à Salles, arrondissement de Cognac, à l'âge de 60 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Conti, No 145, entre Bourgogne et Remparts.

Décédée hier, 2 mars, à 1 1/2 heures après-midi, à l'âge de 50 ans, Catherine Julie Gissot, épouse de Joseph Duprat, née à Saint-Germe, département du Gers. Les parents et amis des familles Duprat et Gissot sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 3 mars, à trois heures de l'après-midi. Son corps est exposé encoignure Union et Baronne.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'Eglise St-Augustin, à 7 heures et demie du matin, en mémoire de feu Joseph Porret, le mardi, 3 mars 1868.

Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister. 1er mars—2f

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 14mars—6m

Bureau du Quartier Maître—Armée des E. U. Nlle Orléans, Lne, 2 mars 1868.

AVIS est donné que conformément au paragraphe 5 des ordres spéciaux No 46, datés du Quartier Général du Cinquième District Militaire, Nlle Orléans, Lne, 29 février 1868—Un contrat pour construire la levée de l'habitation connue sous le nom de "Habitation d'Ezra Davis", dans la paroisse St Charles, Lne, rive droite du fleuve, à environ 22 milles de la Nlle-Orléans, Lne, sera adjugé conformément aux plans et au cahier des charges qui seront soumis par W. A. Freret, ingénieur d'Etat au plus bas enchérisseur, le 7 mars 1868, à midi, au bureau du capitaine C. H. Hoyt, assistant du Quartier-Maître, A. des Etats-Unis, au No 204 de la rue du Camp, à la Nlle-Orléans, Lne.

On peut voir le cahier de charges à son bureau, avant le jour et la jour de l'adjudication.

C. H. HOYT, Capt. A. du Quartier-Maître, A. des Etats-Unis. 3mars—5

Whiskey, Vin, Cognac.

300 BARRIQUES Vin de Bordeaux à $45 la barrique, Whiskey, Brandy et Cognac, à meilleur marché qu'ailleurs—A vendre par B. CAMET, Importateur et commissionnaire, 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée. 16fév—1m

La Malle des Etats-Unis, ENTRE La Nlle-Orléans et New-York. ET TOUTES LES VILLES DE L'EST.

Sera transportée, par ordre, sur le GREAT MIDDLE ROUTE (Grande voie du Centre), via HUMBOLDT et LOUISVILLE.

A cause de sa rapidité et les facilités plus grandes offertes par cette ligne. La Compagnie du Chemin de Fer de Louisville et de Nashville a le contrôle de toute la ligne entre Memphis et Louisville; c'est la seule ligne qui a deux convois tous les jours, de Memphis à l'Est.

A Louisville, il y a quatre convois quotidiens pour les points de l'Est.

Les billets par la voie de Humboldt peuvent servir pour la voie de Nashville à l'option des passagers.

Pour les détails et pour les billets, s'adresser au Bureau, au coin des rues Camp et Commune, et au dépôt du chemin de fer de Jackson.

A. W. ROUNTREE, Agent-Général au Sud. 1er mars—1m

État de situation de la Banque des Marchands le 24 février 1868, avant la reprise des opérations actives.

PASSIF.

Capital—8 472 actions à		$254,160 00
Dépôts individuels	$8,480 33	
Dus aux Banques au banquiers	137 60	
Dividendes non payés	5,635 00	
Check sur New York (non payé)	32 70	14,281 03
Circulation		19,615 00
		$3,366 03

ACTIF.

En caisse	$6,273 29 évalué à	$6,273 29
Effets à recevoir	16,589 78	16,589 78
protestés	193,179 07	36,000 00
100 bons de la ville de la N. O. en faveur des chemins de fer	100,000 00	65,000 00
100 bons du Chemin de fer de Jackson, 1ère hypothèque	100 000 00	85,000 00
40 actions de la Banque des Marchands prises en règlement	1,200 00	600 00
Coupons d'intérêt, payés	360 00	216 00
Maison de banque (en liquid.)	20,000 00	
Propriétés foncières	42 000 00	42 000 00
Installations de la nouvelle banque	2 500 00	2 500 00
	$512,714 24	$[illegible] 17

1er mars—15j. THOS. I. DIX, Caissier.

Vente pour cause de départ AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

A PARTIR de ce jour je vendrai toutes les marchandises que j'ai en magasin à 50 0/0 au-dessous de prix coûtant, savoir:

LIBRAIRIE:

Ouvrages de classe: Alphabets, Grammaires françaises, Méthodes pour apprendre le français. Dictionnaires français, Contes et Historiettes, Ouvrages pour la jeunesse.

Ouvrages de Science, Dede Médecins, Manuels Roret sur l'Industrie, les Arts, &c.

Romans français, Pièces de Théâtre, Paroissiens, Manuels de Piété, &c., &c.

—AUSSI—

Fournitures de Bureau: Registres, Journaux et Grands Livres de toutes grandeurs. Copies de Lettres. Papier à Lettre américain et français. Enveloppes, papier fantaisie, Portefeuilles de tout genre. Cire à cacheter, Encriers et Ecritoires, Papier à Dessin en feuilles et en rouleaux pour architectes, Modèles à Dessin, Boîtes de Couleurs, Crayons.

Couteaux de poche de Joseph Rodgers, Ciseaux fins de Paris, Limes pour Cors aux pieds, &c., &c. Cartes à jouer.

Plateaux en Afoulde, Cuillers à Soupe, Casse-noix, &c. Boîtes de Jeu de Marqueurs et non seules, Boîtes de Dominos, Do d'Loto, Do Whist, Jeux d'Echecs, &c. Peignes à chignon, Porte Cigares, Portes Cartes de visite, Sacs de Dames, &c, &c.

A. RALU, 50, Rue de Chartres. 22 fév—10f

Département des Travaux hydrauliques. Banque du Commerce de la Nlle-Orléans. 1er février 1868.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu aux bureaux No 36 rue Dryades, le LUNDI 2 Mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. E. PERCY, Secrétaire. 1er fév—jusq 2 mars

Belle propriété à vendre ou à louer. Rue St. Philippe No. 308.

Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne avec toutes les cheminées en marbre blanc, ayant au rez-de-chaussée un double salon avec arche, salle à manger, vestibule, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule et balcon sur la rue et sur la cour, cuisine à étage contenant huit chambres, cour carrelée, cuve, etc.

La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $70 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 20fév—1m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST. CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1an

Tabac "Century," de Lorillard.

Le TABAC connu sous le nom CENTURY est reconnu aujourd'hui comme le meilleur tabac du actuellement en usage. Il est non seulement de la meilleure qualité, mais on y glisse tous les jours $100, savoir:

Le lundi, un billet de $100 dans un papier.
Le mardi, deux billets de $50 dans deux papiers.
Le mercredi, cinq billets de $20 dans cinq papiers.
Le jeudi, dix billets de $10 dans dix papiers.
Le vendredi, vingt billets de $5 dans vingt papiers.
Le samedi, cinquante billets de $2 dans cinquante papiers.

LES CHIQUEURS DU TABAC "CENTURY"

Reçoivent non seulement le meilleur article aux mêmes prix que les autres tabacs coupés fins, mais courent la chance d'avoir en même temps un bel somme d'un des susdits greenbacks. On le trouve chez tous les marchands de cigares et de tabac.

SUTHERLIN, CALLAWAY & CO., Rue Gravier, Nos 105 et 107. Agents pour la vente en gros à la Nouvelle-Orléans. 2 fév—1m

MERCHANTS' EXCHANGE. (BOURSE DES NÉGOCIANTS)

166......Rue de la Commune......166 (Près Carondelet.)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

FRANK HERBER, Directeur. 30jan—3m

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme instigatrices soit comme auteurs du crime d'avoir mis le feu à l'entrepôt de la Douane, No 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton.

JNO YOUNES, Surintendant pour les Incendies. 1er fév—3 m

LE Dr CHS. DELÉRY, de la Faculté de Médecine de Paris, annonce au public qu'il donnera des consultations tous les jours de midi à deux heures, à son domicile, rue des Remparts 179, entre Ste Anne et Du maine. Il s'occupera spécialement des affections de poitrine. 5fév—1m

Jos. P. COULON, (Successeur de Price et Coulon,) PLOMBIER, Rue du Camp, No. 106, après la rue Poydras.

AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches; les gros robinets à bain, les tuyaux en tôle et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge, dans un court délai, des travaux de maisons et de navires. 20 oct—6m DJS

UNE NOUVELLE LUMIERE.

Anchor Oil! Anchor Oil!

PLUS d'explosion! Un tiers meilleur marché et durant autant que l'huile de charbon. Ni mauvaise odeur ni fumée. Il suffit de mettre un nouveau bec à la vieille lampe. La puissance de cette huile est de cinquante pour cent au dessus de celle de l'huile de charbon; la lumière en est plus fixe que celle du gaz, elle l'égale sous le rapport de la beauté, de la propreté et de la sûreté.

L'huile "Anchor" est l'invention d'un chimiste expérimenté et mérite de prendre place parmi les plus grands succès de ce siècle de découvertes. Elle a obtenu le seul diplôme que la Foire de St-Louis avait destiné aux huiles, et à la Foire de Cleveland, le premier prix lui a été décerné.

E. A. WENTZEL, Rue Royale, No 209, coin Dumaine, Seul agent pour la Louisiane.

☞ On demande des agents. 28 fév—1m

Vermicelli, Vermicelli, MACARONI, MARRONS.

1000 caisses VERMICELLI et MACARONI d'Italie, A vendre par F. AVET & CAMBON. Rue de la Vieille-Levée, Nos 59 et 61. 29 fév—8f

Avis. BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nlle Orléans, 28 février 1868.

LE 1er MARS, cette Banque sera transférée à l'angle de la rue du Canal et du Passage de la Bourse.

N. AUGUSTIN, Caissier. 29 fév—8f

T. B. MOORE, Poseur d'installations de gaz et plombier, 84......Rue Baronne......84

ANNONCE au public qu'il vend, en ce moment, tout son stock d'installations aux prix coûtant, au comptant. Il pose les installations de gaz et les tuyaux dans les maisons, aux prix les plus raisonnables. Il a constamment des baignoires, des installations de lieux d'aisance, des robinets, &c. 22fév—1m

Avis.

LA Société C. KOCK & CO. est dissoute, et le soussigné, se retirant des affaires, assume la liquidation pour son compte et en son propre nom.

CHARLES KOCK. Nlle-Orléans, 26 février 1868. 29 fév—6f

Vins d'Espagne exclusivement.

EN MAGASIN, D'IMPORTATIONS RÉCENTES, 60 quarts de pipe, vin catalan de table "St-Vincente".

30 Barillets—vins de dessert des marques suivantes: Marsala, Garnacha, Rancio, Sherry et Porto.

125 Barillets olives espagnoles. A vendre par M. PESANT, agent, No 5, Carondelet. 28 fév—15f

A vendre,

La nouvelle grocerie située au coin des rues Ste-Anne et Miro, ayant un stock de choix et une bonne clientèle. On la vendra à bon marché avec le transfert d'un long bail de la propriété. S'adresser à F. REICHMANN, au coin des rues Ste-Anne et Miro. 28fév—6f

A LOUER:

ECURIE, REMISE et GRANDE COUR, propres pour chevaux, voitures, wagons, charrettes, drays, &c. S'adresser chez J. Barré, sellier, rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe.

J. Barré annonce au public qu'il a reçu un assortiment de sellerie, harnais, selles, brides et articles de chasse par le steamer Panthéon, venant du Havre.

Rue Bourbon, 204, entre Dumaine et St-Philippe. 28 fév—3 s—tiee 2j

A VENDRE,

UNE GRANDE TOMBE (avec un terrain) touchant à celle de M. St Romes, dans la rue St-Louis, près la rue Claiborne. S'adresser au No 176 de la rue du Camp, près Julia.—Egalement, un cottage complètement meublé, (à vendre ou à louer) situé à Mandeville, sur le bord du Lac Hôtel Français—un autre cottage non meublé, ayant huit chambres, cuisine, écurie, poulailler, etc et un grand jardin—dans la rue des Champs-Elysées, No 163, près la rue Amour. Le loyer est très modéré. S'adresser au No 176 de la rue du Camp. 20 fév—1m

ENDUIT DESSICATEUR contre l'humidité des murs.

J'AI eu devoir faire connaître, dans l'intérêt de ceux qui souffrent à cause des appartements humides et malsains qu'ils habitent, qu'ayant composé un ciment spécial pour faire disparaître l'humidité des murs, je me charge de rendre les chambres, magasins ou appartements du rez-de-chaussée aussi sains et secs que ceux des étages supérieurs le plus élevé, en préservant ainsi de la détérioration les papiers de tenture, les tapis, &c. La quantité de ciment pour renouveler ne demandera qu'une garantie de toute humidité il se conserve indéfiniment.

La qualité du ciment composé étant de beaucoup supérieure à celle du ciment hydraulique ordinaire, cependant dans les prix des travaux que très peu de celui-ci. Travaux faits dans l'atelier de sécheresse et de garantie.

L. CRESSON, Nos 103 et 105 rue Bourbon à côté de l'Opéra. 25 fév—1m

PLUS DE MAUX DE DENTS. E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste.

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE. Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations de 9 h. a. m. à 5 h. p. m. 17 mai—6m

Le Dr. F. H. Knapp, Chirurgien dentiste, A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession et avec ses procédés perfectionnés. Le succès de ses opérations depuis vingt-cinq ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents par un procédé sans douleur et sans le moindre danger. 14nov—6m

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Fours et les fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de ferronnerie et pour toute espèce de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO. 14 sept—6m

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire aux arrangements, pour la vente et la fabrication du dit pilon pour le marché et à fournir les dessins &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux planteurs qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO. 14 déc—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

L. CRESSON, PEINTRE, 103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra; Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ—images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

R. C. BARROW, AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES —ET— Agence Générale. Bureau. 15......Rue Carondelet......15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge aussi du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascension, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

AGENCE GENERALE

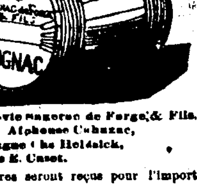

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne Che Heidsick, Porte de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 37, Vieille Levée. 2fév—1an

PERUVIAN BARK BITTERS. (Bitters de Quinquina du Pérou.) CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT Amer infaillible pour prévenir les fièvres ou frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre et frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE ET FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants NLLE-ORLÉANS (La.), 134, rue de Chartres. Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, (Agents pour la vente en gros). A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 10 mars—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc. etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris. 23 août. Enc. Conti et Bourgogne.

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 149 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 15 nov—6m—11j

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. de SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires. — La guérison de la Surdité, et chronique quelle soit, est garantie en 20 jours.—Cabinet de consultations, encoignure rues d'Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14janv—1an

J. Hernandez, COURTIER, 11......rue Carondelet......11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE. HAY & MEHLE, NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

Rue du Commerce, 62 (44) 15janv—3m Nlle-Orléans.

Loterie de l'Etat de la Géorgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 2 MARS —No 217

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
22	4	70	62	77	13	6	23	76	10	1	37			

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Géorgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionnalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 66 de la rue St-Charles, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVE C. JOHNSTON, Agent. 5 fév—1m

CHARTE. CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par-devant nous, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane, dûment commissionné et juré qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et qui ont leurs signatures ont été présentes les personnes ci-dessous désignées, lesquelles ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane relativement aux corporations dans cet Etat, elles sont convenues de se former et de former ceux qu'elles représentent en une corporation dans le but et sous les règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette société sera la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir en ville des chemins de fer convenables pour le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs et privilèges dont elle pourrait être ou est par les présentes, revêtue à l'effet de la mettre à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes, fixé à trois cent mille ($300,000) piastres représentées par trois mille actions de cent piastres. Il devra être payé cinq pour cent sur ce souscription, à la signature de ces articles. Il reste sera payé à l'époque et en tels montants et versements qu'ordonnera la Direction, pourvu qu'il ne soit pas exigé plus de dix (10) pour cent de la dite souscription et que l'appel de fonds ne soit pas fait plus souvent qu'il ne faut dans les trente jours. Si un actionnaire refusait ou négligeait d'effectuer ses paiements pour ses actions à échéance, il pourra être ajouté à la somme due un taux et un escompte pour chaque échéance à laquelle ses paiements seraient en retard, et à ce que les Directeurs se réservent le droit de vendre à l'enchère publique ou autrement, après dix jours d'avis au dit actionnaire par l'action en les actions sur lesquelles le montant est dû.

ARTICLE V.

La dite corporation assume, par les présentes, toutes les obligations de F. Mioton et Co, principaux, et Geo W. Hynson, D. R. Macarty, L. E. Lemarié et S. Belly, caution dans le contrat et l'acte de droit de passage pour l'établissement des chemins de fer dans la ville entre Dauphine, Dumaine et autres rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après l'acte passé par devant William J. Castel, notaire public de la Paroisse d'Orléans, le 5 juillet 1867 et par acte passé devant Henry C. Dibble, notaire public de la Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1867. Et le droit de construire les dits chemins de fer d'après les plans et les cahiers de charges pour l'espace de temps et de la manière indiquée dans les dits actes notariés; de remplir toutes les conditions et obligations qui y sont indiquées et exprimées.

ARTICLE VI.

La corporation devra commencer les opérations à partir de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette corporation sera au sens qui le composera d'un chef dans un cercle sur lequel sera tracé le nom de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les articles de société pourront être modifiés ou changés; le capital pourra être porté à une somme quelconque n'excédant pas cinq cent mille piastres avec le consentement des actionnaires représentant les deux tiers du capital, lors d'une assemblée générale convoquée à cet effet. Toutes les fois qu'une augmentation du capital aura lieu, avis en sera publié dans les journaux de la Nouvelle-Orléans, et dans l'intervalle, les actionnaires originaux auront la préférence sur les actions additionnelles en proportion de leurs actions. Toutes les nouvelles actions qui n'auront pas été prises à l'expiration du délai seront vendues par les Directeurs au meilleur avantage, mais ces actions ne pourront être vendues au-dessous du pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette Corporation devront être confiés à une Direction composée de cinq personnes qui devront posséder, en son nom, au moins deux actions (qui représentent $2500) piastres du capital de cette société.

ARTICLE X.

Les actionnaires suivants: George W. Hynson, D. R. Macarty, S. Belly, L. E. Lemarié, F. Mioton, George Clark et Felix Labatut, composeront les premiers Directeurs, et en ce qui les concerne, ils devront être en fonctions jusqu'au premier lundi de février 1869, à moins de causes d'une vacance dans le dit Bureau devront convoquer une assemblée et seront élus par les actionnaires du cercle quant à la vacance qui devront élire leur successeur.

ARTICLE XI.

Le premier lundi de février 1869 et, tous les ans après cette époque, une élection de sept Directeurs, par les actionnaires, aura lieu, au bureau de la corporation, et il devra être donné avis dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XII.

Une pluralité des votes (en comptant un vote par chaque action sur lequel le vote est donné) suffira à élire les Directeurs. Ce président devra être élu par une majorité des membres de la Direction, et il sera le Directeur qui le présidera. Il aura le pouvoir de voter dans le cas d'égalité. A leur première réunion la Direction élira parmi eux un Président de la Société. Le vote du Président du directoire sera toujours signé par le Président. Il sera du devoir du Président de convoquer la Direction, en cas de besoin, et lorsque la Direction ou l'un des membres, les Directeurs doivent élire l'un d'eux pour Président des actions de la Compagnie. Le nouveau président, en cas d'absence du Président, durant ce temps a le pouvoir du Président.

ARTICLE XIII.

Une majorité des Directeurs sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de la majorité sera valide de la corporation. Les Directeurs auront plein pouvoir d'acheter et de vendre, et ils sont par les présentes, autorisés à acheter les propriétés dont la Compagnie pourrait avoir besoin.

ARTICLE XIV.

Tout Directeur qui sera sur le point de s'absenter pour quatre-vingt-dix jours ou moins, devra nommer son remplaçant, pourvu que ce dernier ait, ou son nom propre, au moins vingt cinq actions de la Compagnie; pourvu, en outre, que le dit remplaçant soit élu par les Directeurs.

ARTICLE XV.

Les Directeurs devront nommer un Secrétaire, tous les commis et agent et pourront les destituer à volonté. Ils fixeront les salaires de tous les officiers de la Corporation et le montant des cautionnements à exiger des dits officiers et agents. Ils pourront nommer des comités formés de membres de la Direction, des officiers ou agents, les pouvoirs qu'ils jugeront convenables pour les affaires ordinaires de la Compagnie, par des agents dans les limites et les restrictions et aux conditions qu'ils jugeront convenables. Ils auront le pouvoir de faire des règlements, à telles fois que les intérêts de la Compagnie l'exigeront. Ils auront le pouvoir de remplir les vacances qui pourront survenir dans la Direction. Ces vacances seront déclarées pour cause de mort, démission, refus, nombre d'actions voulu faillite ou absence sans permission pendant plus de trois mois, successivement.

ARTICLE XVI.

Des livres pour l'enregistrement et le transfert d'actions seront ouverts et tenus, sujets aux restrictions des règlements. Tous les transferts d'actions devront être faits sur les livres et sig. ée par l'actionnaire ou son avocat. Les Directeurs pourront fermer les dits livres aussi souvent que cela sera convenable ou nécessaire, mais pendant dix jours au plus, chaque fois. Si un souscripteur désirait transférer aucune de ses actions avant paiement, il devra lui être permis de le faire par une substitution de la souscription de l'acheteur, pourvu que la substitution satisfasse les Directeurs.

ARTICLE XVII.

Le fait que, pour un motif quelconque, les Directeurs n'ont pas été élus au jour fixé, ne devra pas dissoudre cette Société mais les Directeurs qui seront alors en place continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une autre élection ait lieu, et il devra être donné avis de cette élection immédiatement, ainsi qu'il est dit dans l'article 12.

ARTICLE XVIII

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection de Directeurs ou dans d'autres buts sera droit, directement ou par procuration, à un vote pour chacune de ses actions, pourvu qu'aucun actionnaire ne votera en son nom, sur plus de trois cents actions et ne donnera plus de trois cents votes; pourvu qu'il ait possédé ses actions un mois au moins avant le jour du vote.

ARTICLE XIX.

Deux associés dont la souscription est au nom de la maison de commerce dont ils sont membres ne pourront être élus en même temps Directeurs de cette Société.

ARTICLE XX.

Un compte rendu de toutes les réunions de Directeurs sera tenu par le Secrétaire, et vérifié par le Président. Le Président et le Secrétaire devront signer tous les billets, traites, checks, certificats, contrats et autres preuves de dettes de la corporation.

ARTICLE XXI.

Les Directeurs pourront accepter provisoirement tout pouvoir ou privilège quelconque accordé à cette Société par des amendements quelconques de la loi en vertu de laquelle la Société est formée, ou par l'adoption d'une nouvelle loi ou ordonnance quelconque de la Législature ou du Conseil de ville, mais la validité de tout pouvoir ou privilège quelconque devra être décidée par un vote d'une majorité (en montant) des actionnaires.

ARTICLE XXII.

La liquidation des affaires de la Société devra être faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet après soixante jours d'avis dans deux des journaux publiés à la Nouvelle Orléans.

Les dits liquidateurs devront être des personnes solvables, résidant en cette ville et ne devront pas à la société; la durée de leurs fonctions sera fixée et ils seront revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour la liquidation et leur rémunération seront fixées de la manière que les actionnaires pourront par des résolutions, à une assemblée générale convoquée à cet effet.

ARTICLE XXIII.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à cet acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Félix Labatut,	Jacob Newhauser,
Arthur Dejan,	Henry Larquié,
Alfred Rousseau,	R. et A. Soulié,
Victor Prados,	Henry Tate,
S. H. Schmidt,	Jas. Desban,
J. Séguéais,	Pierre Abadie,
Chas F. Schmidt,	C. de Lesseps,
Paul F. Théard,	Florville Foy,
F. Meaney,	Jos. Hernandez,
H. St-Armant,	A. L. St-Cyr,
L. E. Lemarié,	Geo. W. Hynson,
S. Belly,	D. R. Macarty,
George Clark, et autres.	

Ainsi fait et passé, à mon bureau, dans la susdite ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de F. McC. Swain et G. A. D. Kemper, témoins compétents, qui ont signé le dit acte avec les dites parties et comparants et moi, le dit notaire, le jour, le mois et l'année ici indiqués en premier lieu.

L'original est signé:

G. A. Kemper, Edward Ivy,
F. McC Swain. Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi, j'appose ici ma signature, sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce 31 janvier 1868.

EDWARD IVY, Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour cette paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Lne, certifie que la susdite Charte a été inscrite aujourd'hui, dans le livre de société No 7, folios 47, 48, 49, 50, 51 et 52.

A. DUCATEL Jr., Député du Préposé à l'enregistrement des hypothèques. Nlle-Orléans, 31 janvier 1868. 4 fév—5 1ps

AVIS.

JE préviens mes clients qu'à partir du 1er mars, mon établissement de bijouterie est vendu à M. A. BONNET, du No 68 rue St. Pierre, lequel je prie leur recommander pour le même genre d'affaires.

Je prie aussi ceux qui ont des objets chez moi de venir les réclamer avant la fin de ce mois, ainsi que ceux qui restent à me devoir de me payer jusqu'au mois d'avril.

HENRY FRICKER. 7fév—9f 65, rue Royale, entre Conti et Bienville

A. LOEZ, 134 RUE DES REMPARTS 134 (entre les rues St-Pierre et Toulouse)

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'elle vendra son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, cabriolets de médecins, buggies une magnifique voiture de noces, Jersey wagon et buggy découvert, &c. &c.

D'habiles ouvriers sont chargés de faire et de réparer toute espèce de véhicules. 7 fév—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky. POUR LE 2 MARS—CLASSE 204. Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
35	72	30	57	23	26	56	2	63	67	15	47		

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux: que les tirages sont toujours exacts.

Bureau, rue St Charles, No 66. 24 fév—1m

A LOUER, jusqu'au 1er Octobre.

Pour le compte de C. B. Brodwell.

La délicieuse RÉSIDENCE située sur le Chemin du Bayou entre les rues Claiborne et Dorgenois, ayant douze chambres, un grand corridor et tous les agréments modernes; une grande cour; un jardin planté d'orangers, de figuiers et autres arbres fruitiers.—A louer également, une petite maison à étage située dans la rue D-rigny entre les rues Dumaine et St Philippe.—Très bas prix pour de bons locataires. S'adresser à

W. F. CHAPMAN, Coin Claiborne et Chemin du Bayou. 27 fév—

Magasin à louer.

A louer, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, No. 5. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux.

A. RALU. 27 fév—10f

AUGUSTIN & BURTHE. CABINET D'AVOCATS.

D. AUGUSTIN, JAS. D. AUGUSTIN, E. BURTHE, Com. des E. U. Notaire public. Notaire pub. AVOCATS et CONSEILLERS. No 16, rue Carondelet. 4 fév—1m

Tout le monde le prend. AMER DE BRADY, POUR LES FAMILLES.

CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSOMPTION de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES de FOIE et des MAUX DE REINS.

Il est sans égal. C'est un préservatif infaillible des FIEVRES EN FRISSON.

Il ne faut donc pas s'étonner que CHACUN LE PRENNE.

Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir du changement de diète et du changement d'eau, une bouteille de ce médicament est d'un grand secours. Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui ne prend sans le moindre danger et qui agit promptement.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. Fabriqué et à vendre, en gros, par

D. C. BRADY & CO., 46, Fourth street, Louisville Ky. ETHELL & THOMAS, agents généraux, Rue Poydras, No 165, Nouvelle-Orléans, Lne. 16 fév—1 m

Avis important.

Le soussigné offre d'envoyer aux personnes responsables qui le désirent, une machine patentée à laver qu'il laissera, à l'essai, le temps nécessaire pour en constater les mérites; il enseignera la manière de s'en servir.

La Machine est simple et très économique; elle complète, pour blanchir, moins d'une heure, beaucoup moins de savon et de temps que tout autre méthode; elle est également à presser au bleu et à amidonner.

Le soussigné garantit que la Machine ne lèsera pas à la ponte, et qu'elle est d'une extrême solidité. Il n'y a pas de frottement.

Il y a garantie à la Machine un pouvoir très ingénieux et qu'ils sont peu coûteux. Celui qui se veut à peu sera assuré. Ceux qui voudront, la maison, pour 1 machine un peu plus, et il pourra être une prime au vendeur de cette machine.

Adressez-vous au soussigné acquéreur du droit de propriété pour l'Etat de la Louisiane, et voir les certificats (Magnolia Washing Machine) ou tous certificats.

L. A. GAILLARD, No 165, rue Poydras, Nlle-Orléans. 25 fév—3m Mar. V. et D

Madame STEWART, 236......Rue d'Orléans......236

Première porte au-dessous de la rue Claiborne,

Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nlle-Orléans. C'est une des plus célèbres NÉCROMANCIENNES du siècle. Elle connaît d'abord les cartes, par le nom de son nom. Elle est passée du pouvoir solitaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. 22 fév—1m—PF

GRAINES DE JARDINAGE

Graines de Jardinage de Landreth —Récolte de 1867—M. Hafner a maintenant un choix complet de graines pour la saison d'hiver et du printemps, et toutes de la récolte de D. Landreth & Son, à Philadelphie.

Un beau lot d'Oignons.

Un lot de graines de Soure.

Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir de graines par demandes, contenant le montant à leur de prudence.

M. HAFNER, Rue St-Charles, No 168, En face de Théâtre St-Charles. 24déc—1m

COUTEAUX A TABAC.

J. TRICHARO, 23......Rue d'Orléans......23.

Fabricant de COUTEAUX à hacher et à trancher le PERIQUE.

Fait aussi: BEQUILLES pour grandes personnes et enfants. Répare les MEUBLES, fait des ouvrages de MENUISERIE &c. 5 fév—1m

CONSERVEZ VOS DENTS J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 185......RUE DU CANAL......185 entre Bourgogne et Remparts ou il ce trouve à consulter gratuitement....... Consultations en français ou espagnol et en anglais. 16 oct—6m—PF

Avis aux Contribuables.

BILLETS D'ETAT, MANDATS D'ETAT, en sommes à convenir, de acheteurs pour payer les Taxes d'Etat et de l'Université — Les Mandats de la ville de Jefferson, pour payer les taxes.

A vendre à un escompte libéral par AVEGNO & WILLOZ, au coin des rues Commune et Carondelet. 11 fév—1m

TAXES! TAXES!! TAXES!!!

Avis aux Contribuables.

DES WARRANTS en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les taxes d'Etat et de la Corporation, à vendre à un escompte libéral, au No 11, rue CARONDELET, par

J. HERNANDEZ. 11 fév—1m

HARENGS DE HOLLANDE, Reçus directement par le navire ISLAND HOME.

SAVON DE A. BILLAUD.

ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES. A vendre par S. HESSE. No 3 rue Tchoupitoulas. 1m—6 m

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT, ENCANTEURS, No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

☞ Avances faites sur consignations. 23 jan—1an

La plus grande réduction de ce jour. CARTE DE VISITE à $1 50 par douzaine. A. CONSTANT, Photographe, No 21, rue Hôpital, entre Chartres et Vieille-Levée.

M. CONSTANT annonce à ses amis et au public en général, qu'étant retiré de la société Photographique, il est maintenant prêt à prendre des portraits sur carte, au prix réduit de $1 50 par douzaine, surpassant en finesse et durabilité tous ceux jusqu'à ce jour.

Ambrotypes, porcelaines et ferrotypes portraits à l'huile, au pastel et à l'eau, à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Portraits de personnes décédées ou malades, à prix modérés.

Le salon est ouvert TOUS LES JOURS de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Note—Les personnes qui désirent envoyer des portraits en boîtes, en cadres, en albums, etc, etc, en Europe, pourront en charger M. Constant qui les fera parvenir tous les ouvrages à chaque de chez lui. 12 janv—2 m—lp—PF

AUGUSTE BROUÉ CAMPEMENT - RESTAURAT

Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 231 rue de Chartres entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus. 5 fév—1m AUGUSTE BROUÉ

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DERON, No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 11août—1an

COLLÈGE Commercial de Bourgeois, rue Camp Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1852, et tient une charte de l'Etat. Des milliers d'élèves sont aujourd'hui les teneurs de livres ou employés dans le plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les meilleurs et les plus complets suivent le Cours commercial, ex. l'examen de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, et l'espagnol, séparément. Une déduction spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est à meilleure fortune que des jeunes gens doivent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port au sourire les employeurs et les établissements. Catalogues envoyés à qui les demande.

RUFUS DOLBEAR, Président. 3 nov—PF

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel A. FERRIER PENSIONNAT ET EXTERNAT

LE cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et expérimentés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand l'Espagnol et l'Italien reçoivent à meubles-sous particulières.

Les prix d'admission avaient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour la PENSION on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR destinées aux jeunes gens de commerce comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital No 134 entre Burgundy et Remparts.

J. A. CELLES, Architecte et Entrepreneur,

ANNONCE au public et à ses clients qu'il a établi son bureau au No 37 Passage de la Bourse. Il y sera visible, tous les jours, de midi à une heure. 30 jan—1an